

«11. Le gouverneur en conseil peut, par décret:

a) effectuer les réductions de droits qui seront jugées raisonnables sur les articles importés au Canada de tout ou tous autres pays, en compensation de concessions accordées par ce ou ces pays; et

b) étendre l'avantage des réductions visées à l'alinéa a) à tout autre pays lorsque requis aux termes d'obligations internationales auxquelles le Canada est tenu.»

4. Que la liste A de ladite loi soit modifiée par suppression des numéros tarifaires

6500-1, 6600-1, 7910-1, 11901-1, 11902-1, 11903-1, 11904-1, 12100-1, 12405-1, 12805-1, 13300-1, 13300-2, 14203-2, 14204-2, 14210-1, 14305-1, 15605-1, 15610-1, 15615-1, 15620-1, 15630-1, 15635-1, 16001-1, 16002-1, 16101-1, 16102-1, 16810-1, 17800-1, 17900-1, 18000-1, 18010-1, 18030-1, 18200-1, 19200-1, 19200-2, 19300-1, 19500-1, 19800-1, 19900-2, 19930-1, 20205-1, 23205-1, 23210-1, 23300-1, 25200-1, 27731-1, 27825-1, 28200-1, 28205-1, 28900-1, 30400-1, 30705-1, 30800-1, 30805-1, 32201-1, 32300-1, 41105-1, 41105-2, 50065-1, 53205-1, 53210-1, 55302-1, 56610-1, 56915-2, 60600-1, 65705-1, 92804-5, 92808-1, 92809-1, 92816-1, 92817-3, 92901-4, 92901-12, 92903-2, 93404-1 et 93819-2,

des énumérations de marchandises et des taux de droit indiqués en regard de ces numéros et par insertion, dans la Liste A de cette loi, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit indiqués dans l'annexe I de la présente motion.

5. Que la liste A de ladite loi soit en outre modifiée par suppression des numéros tarifaires

17310-1, 19230-1, 28100-1, 28105-1, 28110-1, 28220-1, 44544-1, 44545-1, 56400-1, 65800-1, 65805-1, 65820-1, 68200-1, 70310-1, 70311-1, 70312-1 et 70313-1,

des énumérations de marchandises et des taux de droit indiqués en regard de ces numéros et par insertion, dans la Liste A de cette loi, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit indiqués à l'annexe II de la présente motion.

6. Que la liste A de ladite loi soit en outre modifiée par suppression des numéros tarifaires 42700-3 et 42700-6, des énumérations de marchandises et des taux de droits indiqués en regard de ces numéros et par insertion, dans la Liste A de cette loi, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit indiqués dans l'annexe III de la présente motion.

7. Que la liste A de ladite loi soit en outre modifiée par suppression de la version française des numéros tarifaires 31500-1 et 31505-1, des mots «pouces de circonférence, mesure extérieure» et par substitution des mots «pouces de circonférence ou de mesure extérieure».

8. Que la liste A de ladite loi soit en outre modifiée par adjonction, après l'expression «à ciel ouvert» dans la version française du numéro tarifaire 49217-1 des mots «, et leurs pièces».